

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **7^e jour de novembre 2016**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

230-11-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: M. JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 7 NOVEMBRE 2016, TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 3 octobre 2016
 - 3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 11 octobre 2016
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-16
 - 5.2 - Rapport du maire, novembre 2016
 - 5.3 - Résolution, acquisition d'une parcelle de terrain, rue Alphonse Poulin
 - 5.4 - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2016
 - 5.5 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2017
 - 5.6 - Résolution, Transport Autonomie Beauce-Etchemins
 - 5.7 - Résolution, renouvellement de l'adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec
 - 5.8 - Résolution, renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial
 - 5.9 - Résolution, publicité à Radio-Bellechasse, voeux de Noël
 - 5.10 - Résolution, demande de commandite de la Fondation du Centre de Santé Beauce-Etchemins
- 6 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 6.1 - Résolution, adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal
 - 6.2 - Résolution, fermeture des chemins d'hiver 2017
 - 6.3 - Résolution, déneigement de la cour de la caserne incendie
 - 6.4 - Résolution, demande de permis d'intervention, Ministère des

Transports

6.5 - Résolution, déplacement d'un fossé, terrain des loisirs

7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

7.1 - Résolution, projet pilote de compostage résidentiel, MRC des

Etchemins

8 - LÉGISLATION

8.1 - Résolution, octroi du contrat d'ingénierie, travaux d'aqueduc et d'égout programme FEPTU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Résolution, servitude de passage, Commission Scolaire de la Beauce-Etchemins, école Arc-en-ciel

9.2 - Résolution, demande pour la coupe d'arbres

9.3 - Résolution, ajout de dix heures, technicienne en urbanisme de la MRC des Etchemins

9.4 - Résolution, modification de notre programme de revitalisation

10 - SÉCURITÉ-INCENDIE

10.1 - Résolution, nomination d'une nouvelle pompière

10.2 - Résolution, formation pompier 1, deux nouvelles recrues

10.3 - Résolution, formation du chef pompier sur les feux d'artifice

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, achat d'un réfrigérateur pour le chalet des loisirs

11.2 - Résolution, budget social des Fêtes 2016

11.3 - Résolution, nomination d'un représentant municipal, Club Quad de la rivière Daaquam

11.4 - Résolution, paiement des travaux de réfection du chalet des

loisirs

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Guide d'accompagnement des OMH

13.2 - Lettre du Ministère de la Culture, promotion de la langue

française

13.3 - Invitation au rendez-vous d'automne, Réseau Biblio

13.4 - Lettre, Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins, site internet

13.5 - Gouvernement du Québec, Prix hommage bénévolat-Québec

13.6 - Résolution, troisième lien, Capitale-Nationale et Chaudière-

Appalaches

13.7 - Lettre de remerciements, école des Appalaches

13.8 - Lettre Ministère de la Culture, relativement à mise en valeur de notre patrimoine culturel

13.9 - Lettre de commandite Axion, branchement du câble au chalet

des loisirs

13.10 - Résolution, formation pour le traitement des eaux usées, à

suivre par M. Daniel Boutin

13.11 - Invitation à une soirée d'information sur l'organisation de projets

13.12 - Lettre du MAMOT, changements en matière de reddition de

comptes pour les municipalités

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

231-11-2016

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 3 octobre 2016

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le procès-verbal du 3e jour d'octobre 2016 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

232-11-2016

3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal du 11 octobre 2016

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le procès-verbal du 11e jour d'octobre 2016 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-La directrice mentionne que les travaux dans le cadre du programme d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal sont pratiquement terminés.

-Le guide sur les OMH au Québec a été remis aux élus, cet item sera discuté lors de l'assemblée de maires ce mercredi, à la MRC des Etchemins. C'est Mme Stéphanie Gendron qui vendra faire une présentation.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

233-11-2016

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-16

ATTENDU : la liste des comptes numéro 11-16 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 novembre 2016* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **111,518.74\$**.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-16 telle que présentée. Le total des comptes pour **NOVEMBRE 2016** s'élève à : **111,518.74\$**.

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-16.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **novembre 2016**.

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

5.2 - Rapport du maire, novembre 2016

Conformément au code municipal du Québec, le maire fait lecture de son rapport financier en date du lundi, 7 novembre 2016 dont copie est annexée à la présente. Également, il est mentionné que ledit rapport sera inclus au bulletin municipal de novembre 2016.

234-11-2016

5.3 - Résolution, acquisition d'une parcelle de terrain, rue Alphonse Poulin

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Camille est régie par le Code municipal du Québec, et peut procéder de gré à gré pour les dépenses en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT l'importance de doter la Municipalité de Saint-Camille d'un chemin suffisamment large pour la circulation des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à des travaux de creusage de fossés, nous avons constaté que la rue Alphonse Poulin avait un angle droit à la jonction du terrain de M. Gérald Fournier et de R.A. Express, et que cela nuit au passage des véhicules lourds;;

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald Fournier accepte de nous vendre une parcelle de terrain ayant la forme d'une pointe de tarte, et mesurant approximativement 2500 pieds carrés pour corriger l'angle droit de la rue Alphonse Poulin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille devra mandater un arpenteur pour délimiter l'emplacement de la parcelle à acquérir;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète de M. Gérald Fournier une parcelle de terrain d'approximativement 2500 pieds carrés sur le lot no. 5 325 358, au prix de 1\$.

QUE le conseil municipal autorise la maire, M. Adéland Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille le contrat d'acquisition.

QUE le conseil municipal mandate l'arpenteur géomètre, M. Stéphane Lemay, d'Ecce Terra de Lac-Etchemin pour effectuer la délimitation de la parcelle de terrain à acquérir.

ADOPTÉE,

235-11-2016

5.4 - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la Coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les avantages financiers consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2017, son contrat d'assurance avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec », le coût de 24,265.00\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

236-11-2016

5.5 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec.

Sa contribution pour 2017 s'élève à :

Cotisation FQM (incluant service RH)	868.58\$
Fonds de défense	33.28\$

Total avant taxes: **901.85\$**

ADOPTÉE,

237-11-2016 5.6 - Résolution, Transport Autonomie Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2017;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1510.96\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'usager (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins».

ADOPTÉE,

238-11-2016 5.7 - Résolution, renouvellement de l'adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2017, le montant de la contribution s'élève à 160\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

239-11-2016 5.8 - Résolution, renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa commandite au feuillet paroissial de la communauté chrétienne de Saint-Camille, pour l'année 2016 le montant de la contribution s'élève à 80.00\$.

ADOPTÉE,

240-11-2016 5.9 - Résolution, publicité à Radio-Bellechasse, voeux de Noël

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins.

QUE l'on achète le plan B : 30 messages de 15 secondes, spécial vœux des Fêtes au coût de: 345\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

241-11-2016

5.10 - Résolution, demande de commandite de la Fondation du Centre de Santé Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe à la campagne de financement 2016 du Centre Hospitalier de la Beauce-Etchemins pour l'acquisition d'appareils médicaux. Le montant de notre participation financière sera de 100\$.

ADOPTÉE,

6 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

242-11-2016

6.1 - Résolution, adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier municipal. Le montant dépensé jusqu'au 7 novembre 2016 s'élève à: 123,970.00\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE,

243-11-2016

6.2 - Résolution, fermeture des chemins d'hiver 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal ordonne par la présente résolution que les chemins suivants soient fermés à la circulation automobile pendant l'hiver 2016-2017, à compter du 1er décembre 2016:

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;
- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 379 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;
- La route Edmond Blais, à partir du numéro civique 206 et jusqu'à la route 204, advenant le maintien de la diminution de la capacité en charge et de la fermeture de pont en métal pour les camions. (Totalelement fermée).

QUE la Municipalité de Saint-Camille ne soit pas tenue responsable de tous les incidents ou accidents pouvant survenir advenant qu'un particulier ouvre par ses propres moyens lesdits chemins fermés pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉE,

244-11-2016

6.3 - Résolution, déneigement de la cour de la caserne incendie

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie a pris fin en mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour le contrat de déneigement de la cour de la caserne incendie pour les saisons hivernales 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 pour 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit, et sont conformes aux spécifications demandées:

Liste des soumissionnaires:

-Multi-Segments Inc.: 1125\$ (taxes en sus) pour trois ans;

-Michel Blouin : 1200\$ (taxes en sus) pour trois ans:

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la soumission de Multi-Segments Inc. pour le déneigement de la cour de la caserne incendie, hivers 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 pour 3 ans, le prix du contrat s'élève à : 1125\$.

QUE toutes les conditions sont contenues dans un contrat qui sera signé entre l'entrepreneur et la Municipalité de Saint-Camille

ADOPTÉE,

245-11-2016

6.4 - Résolution, demande de permis d'intervention, Ministère des Transports

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis demande un permis d'intervention au Ministère des Transports du Lac-Étchemin pour les travaux de réparation du réseau d'aqueduc réalisés près du numéro civique 733, rue Principale, à Saint-Camille.

ADOPTÉE,

246-11-2016

6.5 - Résolution, déplacement d'un fossé, terrain des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Camille suite à des travaux d'installation de tuyaux d'égout de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille-de-Lellis, et à l'installation de bornes d'arpentage doit déplacer un fossé de drainage;

CONSIDÉRANT QUE les bornes d'arpentage nous indiquent que le fossé de drainage est situé à onze pieds des propriétés et que nous voulons le ramener de manière à être plus près des lignes de lots selon les bornes d'arpentage, et également améliorer le nouveau fossé de drainage afin de recevoir l'eau du nouveau réseau d'égout pluvial de l'école Arc-en-ciel Saint-Camille.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le déplacement du fossé plus près des lignes de lots, selon les bornes d'arpentage récemment installées par la Commission scolaire.

QUE l'ancien fossé de drainage soit refermé;

QUE les travaux seront effectués dans les prochaines semaines par nos

employés municipaux.

ADOPTÉE,

7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

247-11-2016

7.1 - Résolution, projet pilote de compostage résidentiel, MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a mis sur pieds un projet pilote de compostage pour 2017-2018 qui a pour but premier d'évaluer la possibilité de détourner du site d'enfouissement un maximum de matière organique par des techniques de compostage domestique et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les 13 municipalités de la MRC des Etchemins devront participer à ce projet pilote de compostage, et fournir une liste de 10 ménages volontaires pour participer au projet pilote. Une formation sera offerte aux ménages participants.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille participe au projet pilote de compostage résidentiel, de la MRC des Etchemins pour 2017-2018.

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de trouver 10 ménages volontaires pour participer au projet pilote.

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer le coût du composteur pour environ 40\$/l'unité.

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

248-11-2016

8.1 - Résolution, octroi du contrat d'ingénierie, travaux d'aqueduc et d'égout programme FEPTU

CONSIDÉRANT QUE (3) trois entreprises ont déposé des offres de services pour réaliser les plans et devis et la surveillance du projet de réfection de la rue de la Fabrique en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels #2016-01 déposé sur SEAO et dont le dépôt des offres était prévu le 7 novembre 2017 avant 10h00. Ces firmes sont : Assaini Conseil, CHG Groupe Conseil, et WSP Canada.

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

Firme	note technique	prix incluant taxes	pointage final	rang
Assaini conseil	48	----	----	----
CHG groupe conseil	56,6	----	----	---
-				
WSP Canada	86	160,045.20\$	8,5	1

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme **WSP Canada**;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes n'ont pas obtenu le pointage intérimaire de 70, et que leurs enveloppes de prix seront retournées sans avoir été ouvertes.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN
POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
(ÈRES) PRÉSENTS:**

QUE le mandat de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance du projet de réfection de la rue de la Fabrique soit confié à la firme WSP Canada au montant de 160,045.20\$ (taxes incluses).

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, et l'offre de services incluant toutes les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

QUE la présente résolution soit transmise à :

- aux (3) trois firmes ayant déposé une offre de services

ADOPTÉE,

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

249-11-2016

**9.1 - Résolution, servitude de passage, Commission Scolaire de la
Beauce-Etchemins, école Arc-en-ciel**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Beauce-Etchemins a procédé au remplacement des tuyaux d'égout de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille; **CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, en l'occurrence, M. Pierre Mercier Coordonnateur des ressources matérielles a demandé une servitude de passage sur le terrain de la Municipalité de Saint-Camille pour permettre l'installation des tuyaux d'égout venant se raccorder au réseau d'égout municipal, ledit terrain d'une superficie de 1800 pieds carrés, et ayant la forme d'une pointe de tarte.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES
AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accorde une servitude de passage en tout temps et par tous les moyens de locomotion sur l'emplacement susdécrit, en installant des tuyaux d'égout et la quincaillerie qui se raccordent au réseau d'égout municipal.

QUE la Commission scolaire assumera toutes les responsabilités publiques ou civiles pouvant découler de l'exercice par elle des droits ci-dessus pour les fins stipulées.

QUE la Commission scolaire de la Beauce-Etchemins accepte de payer tous les frais de notaire et d'arpenteur pour l'inscription au fonds des registres de la servitude de passage.

ADOPTÉE,

250-11-2016

9.2 - Résolution, demande pour la coupe d'arbres

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urbanisme a reçu trois demandes de coupe d'arbres dans le périmètre urbain, en façade du terrain;

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald Fournier demande la coupe d'un érable, et la raison invoquée est qu'il y a un gros trou à l'intérieur du tronc et qu'il est potentiellement dangereux pour la maison;

CONSIDÉRANT QUE M. Joseph Tremblay et M. René Chabot demandent la coupe de quatre mélèzes sur la ligne de lot de leurs propriétés et que la raison invoquée est que les arbres portent un préjudice aux deux propriétés (solage, toit) et que ceux-ci sont beaucoup trop près de la maison de M. Joseph Tremblay.

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Guillemette et Mme Suzanne Poulin demandent la coupe d'une haie de cèdres endommagée par le sel, et dont la hauteur dépasse les normes d'urbanisme, et que la haie est potentiellement

dangereuse (triangle de visibilité, stationnement du Marché Saint-Camille).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande la coupe des arbres mentionnés ci-haut;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la municipalité de Saint-Camille approuve les demandes selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme qui approuve la coupe des arbres mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE,

251-11-2016

9.3 - Résolution, ajout de dix heures, technicienne en urbanisme de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a réservé des heures à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille avait évalué ses besoins pour 2016 à **170 heures** pour les services d'un technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut ajouter dix (10) heures pour le suivi des dossiers de nuisances.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille ajoute dix heures au contrat avec à la MRC des Etchemins pour les services d'un technicien en urbanisme. Ces heures seront payées en surplus des heures budgétisées.

ADOPTÉE,

252-11-2016

9.4 - Résolution, modification de notre programme de revitalisation

CONSIDÉRANT QU'À la suite d'une demande de Mme Karine Vallières-Noël et M. Marc-André Lapointe pour bénéficier du programme de revitalisation du territoire par la naissance d'un premier enfant dans l'année suivant l'achat d'une première maison;

CONSIDÉRANT QUE le programme de revitalisation du Développement Industriel Saint-Camille indique que l'acheteur d'une première maison peut bénéficier d'une subvention de 3000\$ pour une famille avec au moins un enfant d'âge préscolaire et scolaire (primaire);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné son accord pour ajouter au programme de revitalisation se terminant le 31 décembre 2016 la clause suivante:

Achat d'une première maison, enfant à naître:

-Lorsqu'une famille qui achète une première maison, mais, alors qu'au moment de la signature du contrat celle-ci n'a pas encore d'enfant, mais qu'elle donne naissance ou adopte un enfant au cours des neuf (9) mois suivants la signature du contrat. L'acte de naissance ou d'adoption faisant foi dudit événement pendant la période prescrite de neuf mois.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal accepte de modifier le programme de revitalisation en date du 23 juin 2016 pour ajouter la clause mentionnée ci-dessus pour les familles qui achètent une première maison à Saint-Camille.

ADOPTÉE,

10 - SÉCURITÉ-INCENDIE

253-11-2016

10.1 - Résolution, nomination d'une nouvelle pompière

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Morneau, chef pompier, nous recommande la candidature de Mme Jennylee Boutin de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE Mme Boutin est très intéressée par le poste de pompière;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POUЛИOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme Mme Jennylee Boutin, à titre de pompière, au sein de la brigade incendie de Saint-Camille-de-Lellis. Mme Boutin devra fournir au cours des prochains jours un certificat de bonne santé et un document prouvant qu'il n'a pas d'antécédent criminel pour se conformer avec ses conditions d'embauche;

Et elle devra signer le contrat d'embauche;

ADOPTÉE,

254-11-2016

10.2 - Résolution, formation pompier 1, deux nouvelles recrues

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de zéro (0) pompier pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Etchemins en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis présente une demande d'aide

financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE,

255-11-2016

10.3 - Résolution, formation du chef pompier sur les feux d'artifice

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal autorise Monsieur Pierre Morneau, chef pompier, à suivre la formation sur les feux d'artifice qui se tiendra à Lac-Etchemin, le 12 novembre 2016. Le coût de la formation est de 100\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

256-11-2016

11.1 - Résolution, achat d'un réfrigérateur pour le chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal du Québec, et veut procéder de gré à gré pour l'achat d'un réfrigérateur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille a procédé en août dernier à la rénovation de son chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le réfrigérateur du chalet des loisirs est à changer, il fonctionne mal, et il est tout rouillé

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète un réfrigérateur chez Ameublement Tanguay de Saint-Georges, au coût de 449.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

257-11-2016

11.2 - Résolution, budget social des Fêtes 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille organise une activité sociale, souper de Noël pour les employés et les élus, qui se tiendra cette année, le jeudi 1er décembre 2016, à 18h, au restaurant le Camillois de Saint-Camille.

Le coût du repas des employés et des élus sera payé par la Municipalité, pour un montant approximatif d'environ 600,00\$, ils auront également droit à un verre de vin. Le repas des conjoints (es) sera payé par l'employé.

ADOPTÉE,

258-11-2016

11.3 - Résolution, nomination d'un représentant municipal, Club Quad de la rivière Daaquam

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme Monsieur Jocelyn Pouliot, à titre de représentant municipal et membre associé au sein du Club Quad de la rivière Daaquam.

ADOPTÉE,

259-11-2016

11.4 - Résolution, paiement des travaux de réfection du chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour le projet de réfection du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu deux soumissions pour ce projet:

-Scierie Bernard 34, 150.00\$ (taxes en sus);

-Jean-Paul et Roger Bolduc : 29,571.65\$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Jean-Paul et Roger Bolduc Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a adopté une résolution numéro 205-09-2016, pour des changements apportés au devis (boîte électrique, tuyauterie, vanité pour le respect du code du bâtiment) au coût de 2,244.00 (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille n'avait pas indiqué au devis d'appel d'offres les travaux d'enlèvement de la peinture époxy sur le plancher pour la pose du revêtement de plancher au coût de 1,474.90\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille n'avait pas indiqué au devis d'appel d'offres le filage dans le mur pour les prises de thermostat au coût de 292.00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a accepté le changement du recouvrement de plancher Maxflor pour l'équivalent le Ramflex à un coût de 8,745.16\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du chalet des loisirs sont terminés et que le coût des travaux se chiffre à:

29,571.65\$

4,010.90\$ (Extras 1, 2 et 3)

(3,278.00\$) crédit couvre-plancher

31,304.55\$ Total

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du chalet sont conformes aux spécifications demandées.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer la facture à l'entrepreneur: Jean-Paul et Roger Bolduc inc., matériel et main-d'oeuvre au montant de 31,304.55\$(taxes en sus), incluant les extras 1, 2, 3, et le crédit, tel que proposé.

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

- **Voirie:** Monsieur Marcel Bégin fait un retour sur le creusage de fossés et la possibilité de prévoir les travaux d'abaissement des ponceaux des

particuliers, et ce, lorsqu'il faut le faire. M. Daniel Boutin mentionne qu'il va tenter de prévoir les endroits où il faut abaisser les ponceaux, et faire signer une entente avec les propriétaires s'il y a lieu.

- **Incendie:** Monsieur Adélarde Couture mentionne qu'une rencontre se tiendra cette semaine avec Me Martin Bouffard, avocat de Morency société d'avocats pour la régie intermunicipale en incendie.

- **Loisirs:** Mme Stéphanie Deblois, indique qu'il serait souhaitable d'organiser une rencontre avec la nouvelle ressource intermunicipale en loisirs embauchée dernièrement, Mme Claude Bissonnette pour discuter des différents dossiers en loisirs. Également, prévoir une rencontre avec les différents comités. M. Couture se joindra au groupe pour participer à cette rencontre. La directrice va contacter la responsable et prévoir une date..

- **Maire:** Le maire indique qu'il a assisté à la présentation du plan de relance, rencontre qui s'est tenue à la MRC des Etchemins avec la Députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien. Il a également assisté au comité administratif de la MRC des Etchemins, à la réunion de travail du comité administratif de la MRC des Etchemins, au conseil des maires, au souper de la FADOQ, à une rencontre sur la façon de procéder d'Hydro-Québec, à une réunion de travail du conseil municipal, il a également assisté à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Guide d'accompagnement des OMH

Voir copie du guide d'accompagnement des OMH.

13.2 - Lettre du Ministère de la Culture, promotion de la langue française

Point d'information.

13.3 - Invitation au rendez-vous d'automne, Réseau Biblio

Point d'information.

13.4 - Lettre, Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins, site internet

Point d'information.

13.5 - Gouvernement du Québec, Prix hommage bénévolat-Québec

Point d'information.

13.6 - Résolution, troisième lien, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

Point d'information.

13.7 - Lettre de remerciements, école des Appalaches

Lettre de remerciements aux élus.

13.8 - Lettre Ministère de la Culture, relativement à mise en valeur de notre patrimoine culturel

Point d'information.

13.9 - Lettre de commandite Axion, branchement du câble au chalet des loisirs

L'an passé, à la suite de nombreuses demandes de citoyens pour le branchement du câble au chalet des loisirs, j'ai eu l'idée de transmettre une demande de commandite aux principaux fournisseurs de Cablevision. Nous avons reçu une réponse positive de la part d'Axion, en effet, une lettre nous informant d'une commandite pour le branchement du câble au chalet des loisirs et de la gratuité pour une période de deux ans au câble.

Nous devons afficher au chalet des loisirs, une publicité indiquant la commandite du fournisseur Axion.

260-11-2016

13.10 - Résolution, formation pour le traitement des eaux usées, à suivre par M. Daniel Boutin

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil municipal autorise, M. Daniel Boutin à suivre la formation manquante pour l'obtention de sa carte de qualification professionnelle sur le traitement des eaux usées.

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer tous les frais relatifs à cette formation (inscription, coût du cours) ainsi que les frais déplacements et les repas.

ADOPTÉE,

13.11 - Invitation à une soirée d'information sur l'organisation de projets

Nous demanderons à la responsable, Mme Pascale Dupont, de nous remettre la clé USB relativement à cette rencontre.

13.12 - Lettre du MAMOT, changements en matière de reddition de comptes pour les municipalités

Point d'information.

14 - VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h10.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE